



Grenoble, le 23 octobre 2019

Bilan de l'Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2019

Du 1^{er} juin au 15 septembre 2019, les services de l'État dans le département (Préfecture, ARS, UD-DIRECCTE, DDCS, DDPP¹, Douane, Gendarmerie, Police) se sont, comme chaque année, associés aux services communaux d'hygiène (SCHS) des principales villes de l'Isère pour assurer, durant la période estivale, la sécurité et l'information des vacanciers, touristes et habitants de l'Isère.

L'attrait pour les paysages, la nature, la diversité des activités, les nombreux festivals, les animations culturelles et manifestations sportives sont des atouts majeurs de l'Isère, qui déterminent le choix des vacanciers pour cette destination.

Entre le 1er juin et le 15 septembre 2019, 1153 établissements ont été contrôlés

Les contrôles ont ciblés les sites dont la fréquentation est en hausse durant la saison estivale, en montagne, mais aussi en ville, dans les sites de tourisme rural ou aux abords des sites des festivals musicaux ou culturels, et des manifestations sportives.

Près d'un tiers des contrôles ont porté sur les sites de baignades et les piscines (28 %). Par ordre du nombre de contrôles, viennent ensuite les établissements de restauration (12 %), les activités de sports et de loisirs (11%), les commerces alimentaires (10 %), les contrôles de commerçants sur les marchés (9 %), les centres de vacances et de loisirs (7 %).

L'hébergement touristique et les lieux d'accueils collectifs

Des dizaines de **campings et hôtels** ont été contrôlés. Les vérifications ont aussi bien porté sur l'information des consommateurs (publicité des prix, descriptifs détaillés, clauses des contrats) que sur leur sécurité (laveries automatiques). Plusieurs injonctions ont été adressées aux gérants pour obtenir des remises en conformité, généralement rapidement traitées par les professionnels. Il a été constaté globalement une montée en gamme (étoile) des campings, dont les sites internet contrôlés sont par ailleurs généralement bien tenus.

¹ Agence Régionale de Santé, Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction Départementale de la Protection des Populations

78 **accueils collectifs de mineurs** et 12 séjours d'adultes en situation de handicap ont également été contrôlés. Un des sites a été enjoint d'apporter les mises en conformité requises, et deux arrêtés de suspension d'exercer des fonctions auprès de mineurs ont été pris.

Notons toutefois que ces situations restent exceptionnelles. L'Isère a été le lieu de **1983 accueils collectifs de mineurs durant l'été et peu de dysfonctionnements sérieux sont à déplorer**.

Les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs

Cet été a été marqué par plusieurs épisodes de canicule en Isère, amenant les vacanciers à privilégier des activités rafraîchissantes sur les lieux de baignades. L'action des services de l'État sur les sites de baignades, les piscines et les activités nautiques était donc particulièrement vigilante.

Les 22 sites de baignade de l'Isère sont de **bonne qualité pour la baignade** et ne conduisent pas à des mesures de gestion (fermeture) motivées par des proliférations de cyanobactéries. 102 prélèvements ont été réalisés. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Sur les 283 piscines saisonnières contrôlées, un total de **1001 prélèvements ont été effectués**, 74 prélèvements seulement ont été déclarés non conformes pour les paramètres bactériologiques.

Les services ont aussi porté une attention particulière sur les bases de loisirs nautiques du département : lacs de Marandan, Paladru (Montferrat), Monteynard, Romagnieu, Vallée Bleue... Il a pu être constaté une nette amélioration dans la gestion du matériel sur le secteur du lac de Paladru par exemple.

Les services de restauration dans les zones à forte densité touristique

Près de 400 professionnels ont fait l'objet de contrôles (restaurants, commerces alimentaires spécialisés, supermarchés, commerces non-sédentaires...). Les manquements aux règles relatives à l'hygiène, aux températures de conservation, aux allégations trompeuses (origine, espèce...) ont systématiquement été recherchés.

Au total, près de 40 % des établissements contrôlés par les services de l'État - hors piscines et sites de baignades pour lesquels les résultats ont été donnés précédemment, présentaient des anomalies. Ces constats ont été suivis de 39 procès-verbaux, 49 injonctions ou mises en demeure, 2 fermetures et 245 avertissements ont été établis. Une remise en conformité rapide a le plus souvent suivi les mises en demeure.

Pour en savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/vacances-reussies-votre-guide-lete-1>

<https://agriculture.gouv.fr/en-vacances-reste-vigilant>

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

<http://www.isere.gouv.fr/>

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38